



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 96985

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme des collèges qui doit s'appliquer à la rentrée prochaine et plus particulièrement sur la suppression de classes bilingues anglais allemand. La maîtrise de plusieurs langues vivantes est une des priorités du Gouvernement. Il s'agit en effet d'un acquis indispensable pour de nombreuses formations et orientations professionnelles. Alors que certaines académies expérimentent des classes trilingues dès la sixième, supprimer la classe bilingue du collège Balzac à Albi dans le Tarn peut être une source d'inégalités entre les élèves. En effet, dans le département du Tarn, il ne subsistera à la rentrée prochaine que 7 classes bilingues : 2 à Castres, 1 à Mazamet, 1 à Saint-Sulpice, 1 à Graulhet, 1 à Blaye, 1 à Cordes et 0 sur l'Albigeois. Ces suppressions aléatoires créent des inégalités sur le territoire. Certains établissements privés n'hésitent pas à communiquer sur la qualité de leurs classes bilingues. Il est indispensable que tous les enfants puissent bénéficier du même droit en matière d'éducation sans tenir compte de leur lieu de résidence. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96985

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5923

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)